

Département de l'Isère - Mairie de Notre-Dame-de-l'Osier

2024 / 21

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

**PROMOTION NICOLAS CHARREL**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi de catégorie C, en raison de la promotion d'un agent,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, en raison de la promotion d'un agent,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la suppression d'1 emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03/04/2024,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux,

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif 2
- nouvel effectif 1

**Département de l'Isère - Mairie de Notre-Dame-de-l'Osier**

- la création d'1 emploi d'adjoint technique territorial de seconde classe, catégorie C, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03/04/2024,

Filière : Technique,  
Cadre d'emploi : Adjointes techniques territoriaux,  
Grade : catégorie C :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sera t inscrit au budget, chapitre 012, article 6411.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents



Le Maire  
Alex BRICHET -BILLET



Fait à Notre Dame de l'Osier le 03/04/2024,

La Secrétaire de séance  
Sandrine LOCATELLI



Département de l'Isère - Mairie de Notre-Dame-de-l'Osier

2024 / 21

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

**PROMOTION NICOLAS CHARREL**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi de catégorie C, en raison de la promotion d'un agent,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, en raison de la promotion d'un agent,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la suppression d'1 emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03/04/2024,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux,

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif 2
- nouvel effectif 1

**Département de l'Isère - Mairie de Notre-Dame-de-l'Osier**

- la création d'1 emploi d'adjoint technique territorial de seconde classe, catégorie C, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03/04/2024,

Filière : Technique,  
Cadre d'emploi : Adjointes techniques territoriaux,  
Grade : catégorie C :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sera t inscrit au budget, chapitre 012, article 6411.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents



Le Maire  
Alex BRICHET -BILLET



Fait à Notre Dame de l'Osier le 03/04/2024,

La Secrétaire de séance  
Sandrine LOCATELLI



2024/20

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, 03 avril, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET, Maire, le Conseil Municipal examine le budget 2024 du lotissement

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Pour : 10

Contre : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN PASSAGE DE PETITE FAUNE

Le Maire fait part au conseil municipal de la vente d'une partie d'un terrain communal situé lieu-dit « Fayolles » section C n° 41b d'une contenance de 965 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle C5 située lieu-dit « Liens et Contamines » d'une contenance de 170 m<sup>2</sup> au Département de l'Isère pour la réalisation d'un passage à petite faune.

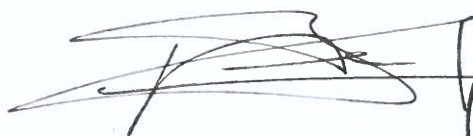
Le prix de la vente est de 1€ le m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, les documents de la vente et tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire  
Alex BRICHET-BILLET

La secrétaire de Séance  
Sandrine LOCATELLI



2024/19

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, 03 avril, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET, Maire, le Conseil Municipal examine le budget 2024 du lotissement

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Pour : 10

Contre : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

**Présents :** Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

**Absents :** Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la construction du bâtiment des services techniques

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction du bâtiment pour les services techniques et pour boucler le plan de financement, il convient de faire une demande de subvention au Conseil Départemental.

Le montant total de l'opération s'élève à 262 984.44 € HT.

La subvention demandée au département est de 75 000 €

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	Montant TVA	Montant TTC
<b>Maîtrise d'œuvre</b>				
MO	Jérémy Lambert	3 300,00 €	660,00 €	3 960,00 €
<b>Sous-total MOE/Études</b>		3 300,00 €	660,00 €	3 960,00 €
<b>Travaux ou acquisitions</b>				
Achat du foncier	EPFL du Dauphiné	29 869,63 €		29 869,63 €
VRD	Mandier TP	104 895,00 €	20 979,00 €	125 874,00 €
Maçonnerie	GCMG	35 427,91 €	7 085,58 €	42 513,49 €
Bâtiment	TARDY	75 637,14 €	15 127,43 €	90 764,57 €
Bardage	TARDY	10 854,76 €	2 170,95 €	13 025,71 €
Divers travaux en régies		3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		259 684,44 €	45 962,96 €	305 647,40 €
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL</b>		<b>262 984,44 €</b>	<b>46 622,96 €</b>	<b>309 607,40 €</b>

Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements		Montant sollicité	Taux
Etat	DETR	100 000,00 €	38,03%
Conseil régional		25 000,00 €	9,51%
<b>Conseil départemental</b>		<b>75 000,00 €</b>	<b>28,52%</b>
EPCI	Fond de concours	10 000,00 €	3,80%
			0,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>	<b>210 000,00 €</b>	<b>79,85%</b>
		0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres	52 984,44 €	
	Emprunt		
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>	<b>52 984,44 €</b>	<b>20,15%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES</b>		<b>262 984,44 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère et autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
 Alex BRICHET-BILLET

La secrétaire de séance  
 Sandrine LOCATELLI



*(Handwritten signatures of Alex BRICHET-BILLET and Sandrine LOCATELLI)*

2024/19

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, 03 avril, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET, Maire, le Conseil Municipal examine le budget 2024 du lotissement

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Pour : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

**Présents :** Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

**Absents :** Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la construction du bâtiment des services techniques

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction du bâtiment pour les services techniques et pour boucler le plan de financement, il convient de faire une demande de subvention au Conseil Départemental.

Le montant total de l'opération s'élève à 262 984.44 € HT.

La subvention demandée au département est de 75 000 €

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	Montant TVA	Montant TTC
<b>Maîtrise d'œuvre</b>				
MO	Jérémy Lambert	3 300,00 €	660,00 €	3 960,00 €
<b>Sous-total MOE/Études</b>		3 300,00 €	660,00 €	3 960,00 €
<b>Travaux ou acquisitions</b>				
Achat du foncier	EPFL du Dauphiné	29 869,63 €		29 869,63 €
VRD	Mandier TP	104 895,00 €	20 979,00 €	125 874,00 €
Maçonnerie	GCMG	35 427,91 €	7 085,58 €	42 513,49 €
Bâtiment	TARDY	75 637,14 €	15 127,43 €	90 764,57 €
Bardage	TARDY	10 854,76 €	2 170,95 €	13 025,71 €
Divers travaux en régies		3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		259 684,44 €	45 962,96 €	305 647,40 €
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL</b>		<b>262 984,44 €</b>	<b>46 622,96 €</b>	<b>309 607,40 €</b>



Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements		Montant sollicité	Taux
Etat	DETR	100 000,00 €	38,03%
Conseil régional		25 000,00 €	9,51%
<b>Conseil départemental</b>		<b>75 000,00 €</b>	<b>28,52%</b>
EPCI	Fond de concours	10 000,00 €	3,80%
			0,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>	<b>210 000,00 €</b>	<b>79,85%</b>
		0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres	52 984,44 €	
	Emprunt		
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>	<b>52 984,44 €</b>	<b>20,15%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES</b>		<b>262 984,44 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère et autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
 Alex BRICHET-BILLET

La secrétaire de séance  
 Sandrine LOCATELLI



Handwritten signatures of Alex BRICHET-BILLET and Sandrine LOCATELLI.

2024/18

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7      Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10      Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### CONVENTION D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entretien des appareils de défense contre l'incendie est obligatoire.

Vu l'article L5211-4-1 du Code General des Collectivités Territoriales qui prévoit la mise à disposition des services entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Communes membres, c'est avec Le Service Eaux et Assainissement de SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE qu'une convention sera signée.

La maintenance courante est fixée à 30,00€ HT par contrôle et par appareil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,  
Alex BRICHET-BILLET



La Secrétaire de Séance  
Sandrine LOCATELLI



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 038-213802788-20240403-D2024\_18-DE

2024/17

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, 03 avril, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET, Maire, le Conseil Municipal examine le budget 2024 de la commune

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 7      Nombre de suffrages exprimés : 10  
 Pour : 10      Contre : 0  
 Date de convocation : 26/03/2023      Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

**APPROBATION DU BUDGET 2024 DE LA COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

011	charges à caractère général	109 000,00
012	charges de personnel	130 673,00
014	atténuation de produits	11 200,00
65	autres ch. de gestion courante	175 900,00
66	charges financières	15 700,00
67	charges exceptionnelles	1 500,00
68	Dotation semi budgétaires	0,00
022	dépenses imprévues	0,00
	<b>total opérations réelles</b>	<b>443 973,00</b>
023	virement à l'investissement	210 921,07
042	transferts entre sections	0,00
6811	amortissement immo	0,00
6817	Provision créances douteuses	0,00
043	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>210 921,07</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>654 894,07</b>
	restes à réaliser	
002	déficit reporté	0,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>654 894,07</b>

**RECETTES**

013	atténuation de charges	2 000,00
70	produits .....	6 200,00
73	impôts et taxes	217 343,00
74	dotations	156 430,00
75	autres produits	15 000,00
76	produits financiers	0,00
77	produits exceptionnels	0,00
	<b>total opérations réelles</b>	<b>396 973,00</b>
042	transferts entre sections	0,00
722	travaux en régie	0,00
777	reprise subventions	0,00
043	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>396 973,00</b>
	restes à réaliser	
002	excédent reporté	257 921,07
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>654 894,07</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

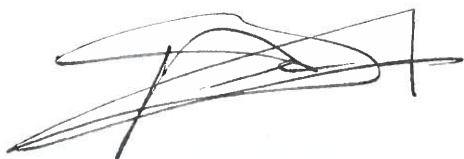
DEPENSES			RECETTES		
		Crédits Nouveaux			Crédits Nouveaux
1641	Emprunts	60 000,00	1068	résultat fonct. capitalisé	0,00
165	Dépôt et cautionnement	0,00			
13		0,00	10222	FCTVA	6 115,00
203		80 000,00	10226	TA	2 500,00
21		0,00	13251	EPCI de rattachement	10 000,00
231		484 024,83	1323	subvention dpt	39 067,00
			1341	DETR	100 000,00
			024	Cessions d'immobilisations	90 000,00
			1641	Emprunts	
020			165	Dépôt et cautionnement	
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>624 024,83</b>		<b>total recettes réelles</b>	<b>247 682,00</b>
			021	<b>210 921,07</b>	
040	transferts entre sections	0,00	040	transferts entre sections	0,00
23xx	travaux en régie	0,00	28	amortissements	0,00
139	reprise subventions	0,00	15		
041	opérations patrimoniales	0,00	041	opérations patrimoniales	0,00
2315	intégration avance		238	intégration avance	
2313	Intégration frais d'études	0,00	2031	Intégration frais d'études	0,00
	<b>total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>total recettes d'ordre</b>	<b>210 921,07</b>
	<b>total dépenses de l'exercice</b>	<b>624 024,83</b>		<b>total recettes de l'exercice</b>	<b>458 603,07</b>
	restes à réaliser	0,00		restes à réaliser	0,00
001	déficit reporté	0,00	001	excédent reporté	165 421,76
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>624 024,83</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>624 024,83</b>

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2024 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
 Alex BRICHET -BILLET

La Secrétaire de séance  
 Sandrine LOCATELLI




2024/16

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, 03 avril, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET, Maire, le Conseil Municipal examine le budget 2024 du lotissement

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Pour : 10

Contre : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### APPROBATION DU BUDGET LOTISSEMENT 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011(a605)	charges à caractère général	200 000,00
012	charges de personnel	
014	atténuation de produits	
65	autres ch. de gestion courante	0,00
66	charges financières	
67	charges exceptionnelles	
68	Dotation semi budgétaires	0,00
022	dépenses imprévues	0,00
	<b>total opérations réelles</b>	<b>200 000,00</b>
023	virement à l'investissement	0,00
042	transferts entre sections	0,00
6811	amortissement immo	0,00
6817	Provision créances douteuses	0,00
043	opér ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>200 000,00</b>
	restes à réaliser	
002	déficit reporté	0,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>200 000,00</b>

RECETTES		
013	atténuation de charges	
70	produits	
73	impôts et taxes	
74	dotations	
75	autres produits	
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
	<b>total opérations réelles</b>	<b>0,00</b>
042 (a)	transferts entre sections	200 000,00
722	travaux en régie	0,00
777	reprise subventions	0,00
043	opér ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>200 000,00</b>
	<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>200 000,00</b>
	restes à réaliser	
002	excédent reporté	0,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>200 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
	RAR	Crédits Nouveaux		RAR	Crédits Nouveaux
1641	Emprunts		1068	résultat fonct capitalisé	0,00
165	Dépôt et cautionnement		10222	FCTVA	
13			10226	TA	
203			13251	EPCI de rattachement	
21			1323	subvention dpt	
231			1341	DETR	
020			024	Cessions d'immobilisations	
			1641	Emprunts	412 723,65
			165	Dépôt et cautionnement	
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>		<b>total recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040 (a)	transferts entre sections	200 000,00	021	virement de la section de fonctionnement	
23xx	travaux en régie	0,00	040	transferts entre sections	0,00
139	reprise subventions	0,00	28	amortissements	0,00
041	opérations patrimoniales	0,00	15		
2315	intégration avance		041	opérations patrimoniales	0,00
2313	intégration frais d'études	0,00	238	intégration avance	
	<b>total dépenses d'ordre</b>	<b>200 000,00</b>	2031	intégration frais d'études	0,00
	<b>total dépenses de l'exercice</b>	<b>200 000,00</b>		<b>total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	restes à réaliser	0,00		<b>total recettes de l'exercice</b>	<b>412 723,65</b>
001	déficit reporté	212 723,65		restes à réaliser	0,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>412 723,65</b>	001	excédent reporté	0,00
				<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>412 723,65</b>

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2024 du Lotissement

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
 Alex BRICHET-BILLET

La secrétaire de séance  
 Sandrine LOCATELLI



*(Handwritten signature of Alex Brichet-Billet)*

*(Handwritten signature of Sandrine Locatelli)*

2024/15

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7      Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10      Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023      Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### VOTE DES 3 TAXES ANNEE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des 3 taxes pour l'année 2024 lors du vote du budget primitif.

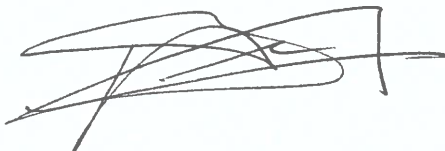
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants :

-	taxe foncière sur le bâti	34.98 %
-	taxe foncière sur le non-bâti	54.72 %
-	taxe d'habitation	13.30 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Alex BRICHET -BILLET



La Secrétaire de séance

Sandrine LOCATELLI





2024/14



LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE - NO

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le  
ID : 038-213802788-20240403-D2024\_14-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2024

### Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire  
Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr VINSON Denis, Mme  
CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, M. BARD-SURDON Guillaume, Mme ODOIX Raymonde  
Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme MARTIN Chloé, Mr CARRIER Michel, Mme RAVIER Marie-Noëlle,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

#### Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté .....	
- Déficit d'investissement reporté .....	-201 435,92
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023</b>	
- Solde d'exécution de l'exercice .....	-11 287,73
- Solde d'exécution cumulé .....	-212 723,65
<b>Restes à réaliser au 31/12/2023</b>	
- Dépenses d'investissement .....	
- Recettes d'investissement .....	
	Solde
<b>Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2023</b>	
- Rappel du solde d'exécution cumulé .....	-212 723,65
- Rappel du solde des restes à réaliser .....	
	Besoin de financt
	-212 723,65
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
- Résultat de l'exercice .....	
- Résultat antérieur .....	
	<b>Total à affecter</b>

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2024	
<b>A ) EXCEDENT</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) .....	
- Sur-affectation complémentaire volontaire	
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) .....	
<b>B ) DEFICIT</b>	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses) .....	
Date de convocation: 26 mars 2024	Date d'affichage: 03 avril 2024
Nombre de membres en exercice 11	Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le et de la publication le
Nombre de membres présents 7	
Nombre de suffrages exprimés 10	
Pour 10 Contre 0	
LE MAIRE Alex BRICHET -BILLET	LA SECRETAIRE DE SEANCE Sandrine LOCATELLI

2024/13



LIBERTE EGALITE FRATERNITE  
Département de l'Isère - Commune de Notre Dame de l'Osier

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 038-213802788-20240403-D2024\_13-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

03 avril 2024

### Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire Présents : Mr BRICHET-BILLET Alex, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr VINSON Denis, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, M. BARD-SURDON Guillaume, Mme ODOIX Raymonde.  
Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme MARTIN Chloé, Mr CARRIER Michel, Mme RAVIER Marie-Noëlle,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivants :

#### Pour mémoire

			CCAS dissous
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté .....	143 878,55	142 287,95 €	1 590,60 €
- Excédent d'investissement antérieur reporté .....	120 897,70	120 881,69 €	16,01 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023</b>			
- Solde d'exécution de l'exercice .....	44 524,06		
- Solde d'exécution cumulé .....	165 421,76		
<b>Restes à réaliser au 31/12/2023</b>			
- Dépenses d'investissement .....			
- Recettes d'investissement .....			
	Solde		
<b>Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2023</b>			
- Rappel du solde d'exécution cumulé .....	165 421,76		
- Rappel du solde des restes à réaliser .....			
	Excédent de financt total	165 421,76	
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>			
- Résultat de l'exercice .....	114 042,52		
- Résultat antérieur .....	143 878,55		
	<b>Total à affecter</b>	257 921,07	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2024

##### A) EXCEDENT

- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) .....
- Sur-affectation complémentaire volontaire .....

Solde disponible :

- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) .....

257 921,07

##### B) DEFICIT

- Déficit à reporter (C.002 Dépenses) .....

Date de convocation 26 mars 2024

Date d'affichage 03 avril 2024

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres présents 7

Nombre de suffrages exprimés 10

Contre 0

Pour 10

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture le  
et de la publication le

Le Maire,  
Alex BRICHET-BILLET

La Secrétaire de séance,  
Sandrine LOCATELLI

LIBERTE EGALITE FRATERNITE  
 Département de l'Isère Mairie de Notre-Dame-de-l'Osier

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7 Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023 Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	REALISE
DEPENSES	472 967,99 €
RECETTES	587 010,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	114 042.52 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	142 287.95 €
RESULTAT DE CLOTURE	256 330.47€

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	REALISE
DEPENSES	161 150,56 €
RECETTES	205 674,62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	44 524,06 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	120 881.69 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €
RESTES A REALISER RECETTES	0 €
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	€
RESULTAT DE CLOTURE (sans RAR)	165 405.75 €

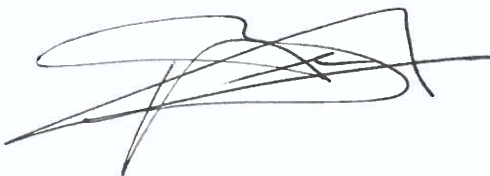
RESULTAT GLOBAL (avec les RAR)	
RESULTAT GLOBAL (sans les RAR)	421 736.22 €

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget de la Commune 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
 Alex BRICHET -BILLET

La Secrétaire de séance  
 Sandrine LOCATELLI




2024/11

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7    Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023    Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DU LOTISSEMENT

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE
DEPENSES	11 287,73€
RECETTES	11 287,73€
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0 €
RESULTAT DE CLOTURE	0 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	REALISE
DEPENSES	11 287,73€
RECETTES	0,00€
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 287,73€
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	201 435.92 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €
RESTES A REALISER RECETTES	0 €
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	€
RESULTAT DE CLOTURE (sans RAR)	120 881.69 €

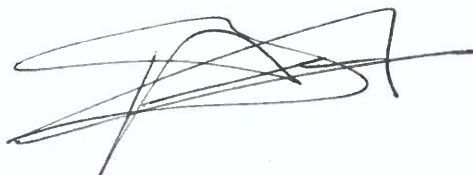
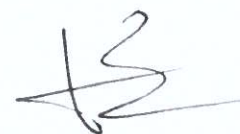
RESULTAT GLOBAL (avec les RAR)	
RESULTAT GLOBAL (sans les RAR)	-70 435.70 €

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget du lotissement 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Alex BRICHET -BILLET

La Secrétaire de séance  
Sandrine LOCATELLI

2024/10

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 6    Nombre de suffrages exprimés : 9    Pour : 9    Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023    Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE DE LA COMMUNE 2023**

M. BRICHET-BILLET Alex ne prend pas part au vote et n'apporte pas sa signature  
 L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril, sous la présidence de Mme LOCATELLI Sandrine, Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 de la Commune qui s'établit ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	REALISE
DEPENSES	472 967,99 €
RECETTES	587 010,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	114 042.52 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	142 287.95 €
RESULTAT DE CLOTURE	256 330.47€

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

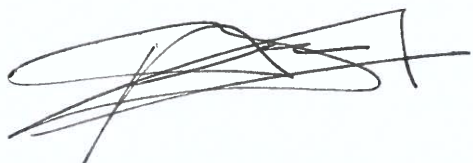
	REALISE
DEPENSES	161 150,56 €
RECETTES	205 674,62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	44 524,06 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	120 881.69 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €
RESTES A REALISER RECETTES	0 €
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	- €
RESULTAT DE CLOTURE (sans RAR)	165 405.75 €

RESULTAT GLOBAL (avec les RAR)	
RESULTAT GLOBAL (sans les RAR)	421 736.22 €


Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Commune 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
 Alex BRICHET -BILLET



La Secrétaire de séance  
 Sandrine LOCATELLI



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 038-213802788-20240403-D2024\_10-DE

2024/109

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6 Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023 Date d'affichage : 03/04/2023

**Présents :** Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

**Absents :** Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE DU LOTISSEMENT 2023

M. BRICHET-BILLET Alex ne prend pas part au vote et n'apporte pas sa signature

L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril, sous la présidence de Mme LOCATELLI Sandrine, Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du Lotissement qui s'établit ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE
DEPENSES	11 287,73€
RECETTES	11 287,73€
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0 €
RESULTAT DE CLOTURE	0 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	REALISE
DEPENSES	11 287,73€
RECETTES	0,00€
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 287,73€
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 201 435.92 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0 €
RESTES A REALISER RECETTES	0 €
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	- €
RESULTAT DE CLOTURE (sans RAR)	-212 723.65€
RESULTAT GLOBAL (avec les RAR)	
RESULTAT GLOBAL (sans les RAR)	-212 723.65€

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du lotissement 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
 Alex BRICHET -BILLET



La Secrétaire de séance  
 Sandrine LOCATELLI



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 038-213802788-20240403-D2024\_09-DE



2024/08

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE MANDAT AU CDG38

Le Maire, informe le Conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

**Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025, avec les précisions ci-après :**

- Le montant minimal de cette participation s'élève aujourd'hui à 7€ brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581),
- *Ce montant serait porté à 17,50 € soit 50 % du montant de référence, fixé à 35 euros (dans le projet de décret présenté au CSFPT du 20/12/2023).*
- *Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité,*
- *La souscription de cette garantie par l'agent va devenir obligatoire*

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités (exclusives l'une de l'autre) pour le versement de cette participation financière de l'employeur :

- Via un contrat de mutuelle labellisé, dont le choix est librement fait par l'agent concerné (mais ce qui contraint le service des ressources humaines à gérer plusieurs « tiers »),
- Via une convention de participation, signée entre l'employeur et une mutuelle (et donc une seule).

Si le choix de l'employeur se porte sur la convention de participation, celle-ci peut intervenir selon deux modalités distinctes :

- Après une procédure de mise en concurrence réalisée par la collectivité,
- En adhérant à une convention de participation proposée par leur Centre de gestion, après mise en concurrence assurée par ses soins.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Ainsi, le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat.

Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.**

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, ils seront invités à les présenter à leur organe délibérant.

Le Conseil municipal (*ou autre assemblée*), après en avoir délibéré,

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vus les articles L 221-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023,

Vu l'avis du comité social territorial du 30 novembre 2023, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion de l'Isère et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024,

À l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE :**

- De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ;
- De donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion.
- Accepte la participation minimale prévue réglementairement,

Fait à Notre Dame de l'Osier, le 03 avril 2024

Le maire  
Alex BRICHET-BILLET



La Secrétaire de séance  
Sandrine LOCATELLI



2024/07

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7      Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10      Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023      Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### RENOUVELEMENT DU CONTRAT D'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Mme Lisa MASSIT, agent d'entretien pour une durée de 3 heures hebdomadaires qui s'effectueront le mercredi et vendredi.

Mme MASSIT Lisa signera un contrat à durée déterminée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 avec la commune de Notre Dame de l'Osier au grade C de la fonction publique territoriale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ces propositions et autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire  
Alex BRICHET -BILLET



La Secrétaire de Séance  
Sandrine LOCATELLI



2024/06

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Pour : 10

Contre : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'attribution de subventions et cotisations pour l'année 2023 aux associations et organismes suivants :

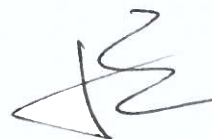
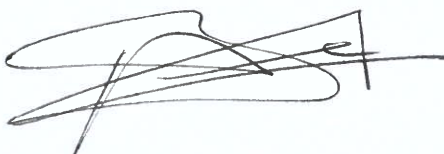
• ACCA	250.00 €	cpte 6574
• AFIPAEIM	150.00 €	cpte 6574
• ESPACE NATURE ISERE	100.00 €	cpte 6574
• COOPERATIVE SCOLAIRE	400.00 €	cpte 65737
• COMITE DES FETES	1200.00 €	cpte 6574
• TERO LOKO	400.00 €	cpte 6574

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces attributions et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Alex BRICHET-BILLET

La secrétaire de séance,  
Sandrine LOCATELLI



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 038-213802788-20240403-D2024\_06-DE

2024/05

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Date de convocation : 26/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mr BARD SURDON Guillaume, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absents : Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET, Mr CARRIER Michel qui a donné pouvoir Jean-Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé qui a donné pouvoir à Isalia CROSSON-PETMEZAKIS

### CONVENTION INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR ENTRETIEN SUR RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT

- Vu la délibération 2018/38
- Considérant la convention du 12 juillet 2018

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reconduire la convention passée avec la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

En effet, arrivant à son terme cette convention sera reconduite en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,  
Alex BRICHET-BILLET

La Secrétaire de Séance  
Sandrine LOCATELLI

